



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 – 18H00

Date de convocation  
Le 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> Juillet, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

**Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 17 - Représentés : 8 - Absents : 2**

**ETAIENT PRESENTS** : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, J. CONTENTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, JM. KALAJDJIAN, LM. TILLIER, C. HELENNE, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, D. SALZET.

**ABSENTS REPRESENTES** : E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, E. RENAULT a donné pouvoir à A. DIDIER, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, E. LANDEAU a donné pouvoir à C. HELENNE, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir F. LOUIS, N. LENORMAND a donné pouvoir à M. CONTENTIN, JM. BERNAUS a donné pouvoir à D. VAUTIER.

**ABSENTS EXCUSES** : A. PERCHEY.

**ABSENT** : T. PESCHARD.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 12 – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°3 DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU LOGICIEL METIER POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2019, par laquelle le Conseil avait autorisé Mme le Maire à signer une convention de mutualisation du logiciel métier pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 15 Avril 2021, par laquelle le Conseil avait autorisé Mme le Maire à signer l'avenant °2 donnant la possibilité de déposer des demandes d'urbanisme par voie numérique.

Il vous sera demandé d'autoriser M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer l'avenant n°3 annexé à la présente délibération et qui porte, entre autres, sur la passation de l'hébergement chez Nexpublica anciennement INETUM.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer l'avenant n°3 de la convention de mutualisation du logiciel urbanisme avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Pour extrait conforme,

**LE MAIRE,**

**DAVID MULLER,**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*